



## RÉUNION D'INFORMATION

### LA PROCÉDURE DE RÈGLEMENT JUDICIAIRE AGRICOLE AMIABLE

#### UN OUTIL AU SERVICE DES EXPLOITATIONS

#### CONTEXTE :

*Règlement amiable agricole, redressement judiciaire, sauvegarde, liquidation judiciaire...* Des mots qui parfois font peur, et autant de procédures collectives mal connues des agriculteurs. A partir d'une situation de fragilité, conjoncture défavorable, phénomènes de nature exceptionnelle, résultats en baisse, mauvais investissements... il faut peu de choses pour basculer dans l'engrenage des difficultés. Les exploitations agricoles sous toutes formes juridiques (Earl, SCEA, GAEC ou exploitation individuelle) rencontrant des difficultés (financières et économiques) ont la possibilité de déclencher une procédure de règlement amiable.

Image tirée du site <https://dordogne.chambre-agriculture.fr>

#### DEROULE :

- Le règlement amiable c'est quoi ?
- Quels avantages ? Quelles étapes ?
- Quelles sont les démarches à effectuer ?
- La mission du conciliateur
- La réunion au TGI
- Déroulement de la procédure
- Le redressement judiciaire

«Le règlement amiable agricole est un dispositif propre à l'agriculture et est régi par les articles L351-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime ainsi que des articles R351-3 à R351-8 du même code. Au regard de ces textes, le règlement amiable est destiné « à prévenir et à régler les difficultés financières des exploitations agricoles dès qu'elles sont prévisibles ou dès leur apparition, notamment par la conclusion d'un accord amiable entre le débiteur et ses principaux créanciers ».

## DFAM 03 VOUS PROPOSE UNE RÉUNION D'INFORMATION LE RÈGLEMENT JUDICIAIRE AGRICOLE AMIABLE

12 JUN 2019  
À 14H00  
TRONGET  
SALLE DE LA MAIRIE

### PUBLIC VISE

Agriculteurs et  
agricultrices intéressés  
dans le département  
de l'Allier.

INFORMATIONS AU  
04 70 47 34 37  
[c.sommeiller@orange.fr](mailto:c.sommeiller@orange.fr)

### INTERVENANTE Marie Claude Astier

experte agricole et conciliatrice  
agricole auprès du TGI de  
Clermont-Ferrand.